

Le baptême est habituellement célébré dans les églises de la Ferté-Fresnel, L'Aigle, et Moulins la Marche.

Dans les autres églises, des baptêmes pourront avoir lieu le jour où la messe y est célébrée, en fonction d'un planning établi pour l'été, et en fonction des possibilités. Dans ce cas là vous pouvez alors choisir la date ou le lieu mais pas les deux.

Le nombre de baptêmes étant limité à deux par date cela entraîne nécessairement un étalement du calendrier de février à novembre.

Pour tout renseignement :

Maison inter-paroissiale de L'Aigle

30, rue des Emangeards (02-33-24-08-30)

paroissesaintmartin@wanadoo.fr

Contacts :

L'Aigle : Père Olivier Prestavoine (02-33-24-08-30)

Les Aspres / Crulai : Père Van Marie BONI (06-14-61-37-57)

Moulins la Marche : Père Charles LENOIR (02-33-34-55-02)

La Ferté-Fresnel : Denise Brizard (02-33-24-01-94)

**Vous désirez que votre enfant soit baptisé
dans l'Eglise catholique
pour l'éduquer dans la foi chrétienne**



**Les paroisses St Martin en Ouche,
St Evroult en Ouche
et Notre-Dame de la Marche
sont heureuses de vous accueillir.**

Un parcours en plusieurs étapes vous est proposé

1^{ère} étape : Demande de baptême.

L'Aigle : Maison Paroissiale 30, rue des Emangeards (02-33-24-08-30)

Moulins la Marche : Presbytère 9 rue Robergel (02-33-34-55-02)

La Ferté-Fresnel : voir auprès de Denise Brizard (02-33-24-01-94)

L'inscription est complète lorsque vous avez rempli et signé la fiche de renseignements.

2^{ème} étape : Une rencontre des familles.

Le samedi matin, aux dates indiquées (cf. feuillet blanc), les parents sont invités à mieux entrer dans le sens du baptême chrétien pour l'Église catholique, pour en partager le vie en famille.

3^{ème} étape : Préparation de la célébration du baptême.

Les familles qui célébreront le même jour le baptême de leur enfant se retrouveront pour préparer la liturgie dans les jours qui précèdent.

4^{ème} étape : Célébration du baptême.

"Vous qui êtes maintenant baptisés, vous êtes les membres du Corps du Christ qui est l'Église. Vous appartenez au Christ."

Vous avez peut-être des questions...

Le parrain que nous avons choisi pour notre enfant nous demande ce à quoi cela l'engage : que pouvons-nous lui répondre ?

Il aura à accompagner cet enfant dans sa croissance humaine et spirituelle. Il convient donc de choisir un parrain ou une marraine de qualité, avec lesquels on conserve des liens d'amitié malgré les aléas de la vie.

La marraine à qui nous avons pensé n'est pas baptisée... ?

Si le parrain est baptisé, elle pourra être "marraine de cœur". Elle signera le registre comme "témoin" du baptême. Elle aura auprès de votre enfant un rôle d'accompagnement humain et non chrétien. Il convient que l'un des deux - le parrain ou la marraine - soit baptisé, et qu'il ait une vie chrétienne.

Notre neveu de 10 ans peut-il être le parrain de notre enfant ?

Pour bien honorer la responsabilité du parrain la règle veut qu'il soit baptisé, âgé d'au moins 16 ans, qu'il ait fait sa communion, si possible qu'il soit confirmé, et apte à remplir sa fonction. En un mot qu'il soit déjà représentatif d'une certaine expérience chrétienne.

Combien coûte un baptême ?

- Les sacrements n'ont pas de prix, mais l'Église ne vit qu'avec les dons des catholiques. C'est donc l'occasion de manifester votre soutien financier envers votre communauté chrétienne. A titre indicatif, et selon vos moyens, vous pouvez faire un don à partir de **70 €** que vous remettrez lors de l'inscription ou à la réunion de préparation (chèque à l'ordre de la Paroisse), dans une enveloppe avec le nom de l'enfant et la date du baptême.
- **Le denier de l'Église** : c'est une offrande libre que tout baptisé est invité à faire chaque année pour contribuer à la mission de l'Église. Chèque à l'ordre de : Diocèse de Sées – BP 25 – 61500 Sées

A renvoyer à la Maison Paroissiale

30, rue des Emangeards – L'Aigle (02-33-24-08-30) paroissesaintmartin@wanadoo.fr

Pour le baptême de (prénom et nom) :

le :

à :

Vous pourrez participer à la **réunion de préparation** (sans l'enfant)

à la **Maison paroissiale de l'Aigle** le (cocher la date choisie) :

- samedi 24 février 2018 (10h30)
- samedi 24 mars (10h30)
- vendredi 30 mars (20h)
- samedi 7 avril (10h30)
- samedi 21 avril (10h30)
- samedi 5 mai (10h30)
- vendredi 11 mai (20h)
- vendredi 25 mai (20h)
- samedi 16 juin (10h30)
- samedi 30 juin (10h30)
- vendredi 31 août (20h)
- samedi 15 septembre (10h30)

ATTENTION : Ce formulaire organise votre participation à la réunion des parents ; il ne remplace pas la fiche de renseignement nécessaire à l'inscription de la demande.

En remettant ce formulaire à la paroisse avez-vous pensé aussi à votre offrande financière 70 € si cela n'a pas été encore fait, et à l'autorisation du curé de votre domicile si vous venez d'une autre paroisse ? Merci de le faire avant la réunion de préparation.

A renvoyer à la Maison Paroissiale

30, rue des Emangeards – L'Aigle (02-33-24-08-30) paroissesaintmartin@wanadoo.fr

Pour le baptême de (prénom et nom) :

le :

à :

Vous pourrez participer à la **réunion de préparation** (sans l'enfant)

à la **Maison paroissiale de l'Aigle** le (cocher la date choisie) :

- samedi 24 février 2018 (10h30)
- samedi 24 mars (10h30)
- vendredi 30 mars (20h)
- samedi 7 avril (10h30)
- samedi 21 avril (10h30)
- samedi 5 mai (10h30)
- vendredi 11 mai (20h)
- vendredi 25 mai (20h)
- samedi 16 juin (10h30)
- samedi 30 juin (10h30)
- vendredi 31 août (20h)
- samedi 15 septembre (10h30)

ATTENTION : Ce formulaire organise votre participation à la réunion des parents ; il ne remplace pas la fiche de renseignement nécessaire à l'inscription de la demande.

En remettant ce formulaire à la paroisse avez-vous pensé aussi à votre offrande financière 70 € si cela n'a pas été encore fait, et à l'autorisation du curé de votre domicile si vous venez d'une autre paroisse ? Merci de le faire avant la réunion de préparation.